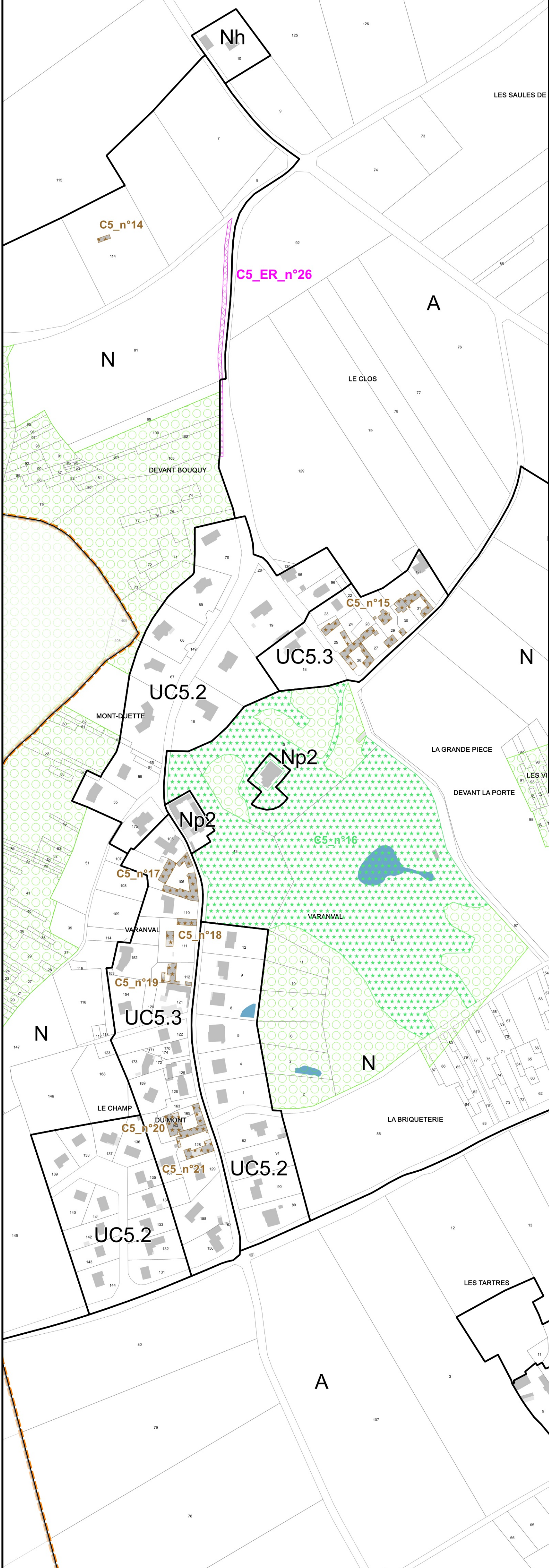




TOME
2

REGLEMENT
GRAPHIQUE

Planche n°26 :
JAUX - hameau de Varanval

Document approuvé le 14 novembre 2019
Révision allégée n°2 du 18 décembre 2025

LACHELLE
BIENVILLE
GLAIROIX
CHOISY-AU-BAO
VENETITE
COMPIEGNE
VIEUX MOULIN
CONQUERRE
JAJA
ARMANCOURT
LE MEUX
LACROIX SAINT-OUEN
SAINT-JEAN-AUX-BOIS
SAINT-SAUVEUR
VERBERIE
BETHISY-SAINTE-PIERRE
SANTINES
SAINT-VAST-DE-LONGMONT
BETHISY-SAINTE-MARTIN
NERY

Un Pour Tous
PLUI
tenant lieu de PLH
Plan local d'urbanisme Intercommunal

ZONAGE REGLEMENTAIRE
▬ Limite de zonage

AUTRES ELEMENTS
▬ Limite communale

PRESCRIPTIONS
▬ Espace boisé classé
▬ Emplacement réservé aux voies publiques
▬ Emplacement réservé aux ouvrages publics et installations d'intérêt général
▬ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)
▬ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L. 151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)



AGGLOMERATION DE LA REGION DE
COMPIEGNE
Philippe MARINI



OLV
AGENCE D'URBANISME
DES VALLEES

Visé en Sous-Préfecture le
SOUS-PREFECTURE
23 DEC. 2025
DE COMPIEGNE


0 50 100 150 200 m
1:2 500,000003

